

Les groupements d'employeurs

Déclaration du groupe Agriculture

Cette plénière consacrée aux groupements d'employeurs est l'occasion de mettre en valeur un dispositif généralement méconnu mais qui est essentiel et très utilisé dans le secteur agricole. Notre assemblée remplit ici parfaitement son rôle d'éclairage des Pouvoirs publics en mettant en avant un outil novateur et précurseur qui structure l'emploi et permet, sur un même territoire notamment rural, d'adapter les ressources aux emplois.

Monsieur le rapporteur, vous avez parfaitement pris la mesure des spécificités de l'agriculture et donc des raisons pour lesquelles les groupements d'employeurs se sont autant développés ; nous tenons à vous en remercier.

Pour les salariés agricoles, les groupements offrent de nombreux avantages avec en premier lieu la possibilité d'intervenir sur plusieurs exploitations et d'exercer différentes fonctions tout en se référant à un seul employeur. Le dispositif leur permet d'accéder à un emploi stable, local et pérenne, à un contrat de travail sécurisé, une gestion performante et opérationnelle des ressources humaines, à des parcours qualifiants, et à l'enrichissement et au développement de compétences, sans oublier la formation des demandeurs d'emploi.

Pour l'entreprise adhérente au groupement d'employeurs, les avantages sont également importants : possibilité de répondre à des besoins ponctuels, partage de compétences à plusieurs, fidélisation des salariés, simplification des formalités administratives liées aux recrutements et à l'embauche, gestion des emplois et des compétences, ou encore formation à l'encadrement qui permet pour un certain nombre. Dans les groupements, les primo-employeurs sont nombreux ; leur expérience au sein du groupement leur permet ensuite de pouvoir embaucher par eux-mêmes.

Mais avant tout, dans un contexte de métiers en tension, les GE agricoles et ruraux permettent le maintien d'activités économiques participant à l'amélioration de l'attractivité de nos territoires ruraux tout en prenant en compte les aspects humains et sociaux.

Ils offrent aussi une grande souplesse qui permet à la fois la gestion de formes d'emplois discontinus et un cadre de protection sociale, ce qui est un sécurisant pour les salariés et un atout pour les exploitations qui doivent surmonter les crises économiques.

Il existe toutefois des freins à leur développement.

La méconnaissance de l'outil et le manque d'habitude à penser l'emploi autrement que dans une seule - et souvent grande - entreprise, sont les premiers d'entre eux et nous estimons que le travail mené par le CESE et les préconisations figurant dans l'avis, invitent à faire preuve de plus d'agilité et à changer les mentalités pour construire à plusieurs ce qu'individuellement nous ne pouvons réussir.

Nous pouvons également regretter la concurrence exercée par d'autres formes de mise à disposition de salariés, qui sont parfois menées dans l'illégalité.

Les groupements d'employeurs souhaiteraient enfin, comme vous le proposez, améliorer les dispositifs fiscaux et sociaux applicables et aboutir à une plus grande simplification et à une plus grande transparence.

Nous avons pris beaucoup d'intérêt à participer aux travaux sur cet avis et nous nous félicitons de l'attachement de la section aux principes fondamentaux des groupements. Responsabilité solidaire qui lie les adhérents d'un GE et non-lucrativité, sont pour nous essentiels car ils garantissent l'implication pleine et entière des adhérents dans le fonctionnement de leur groupement. C'est sur ce point qu'ils se différencient de beaucoup d'entreprises de travail temporaire.

Nous avons voulu enfin insister sur le rôle majeur des branches et donc le maintien de la diversité des groupements d'employeurs car cette diversité est la condition de leur capacité à s'adapter aux besoins de leurs adhérents.

Une convention collective commune aurait en tout état de cause, pu remettre en question notre accord national de 2012 qui fait la réussite de nos GE et le développement des emplois partagés pérennes et de qualité en milieu rural.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé favorablement